



COMMUNE  
DE  
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75  
Fax : 03 82 55 06 73

## ARRETE N° 6/2018

portant autorisation d'occupation du domaine public communal avec interdiction de circulation et de stationnement : Rue des Champs à Kerling-Lès-Sierck

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

**VU** les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le courrier en date du 21/01/2018, de Monsieur Denis KAISER, Président de l'Association « Les Fanfarons », demandant l'organisation de son vide-grenier le 06 mai 2018 dans la « Rue des Champs » à Kerling-Lès-Sierck de 08 h 00 à 18 h 00;

**CONSIDERANT** qu'à cette occasion il ne sera plus possible de circuler et de stationner et ce dans toute la « Rue des Champs » à Kerling-Lès-Sierck et qu'il y a lieu de préserver la sécurité des exposants comme celle des personnes se rendant au vide-grenier ;

## ARRETE

**Article 1** - La circulation, le stationnement et l'arrêt de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, seront rigoureusement interdits dans la « Rue des Champs » à Kerling-Lès-Sierck **le dimanche 06 mai 2018 de 8 h 00 à 18 h 00.**

**Article 2** - Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Rettel est chargé de l'application du présent arrêté.

**Article 3** - Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur KAISER Denis, Président de l'association « Les Fanfarons »
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.
- S.D.I.S. de la Moselle

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 23/04/2018

Le Maire

Jean-Michel HIRTZ

